

PLAN LOCAL D'URBANISME

2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015

Révision arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018

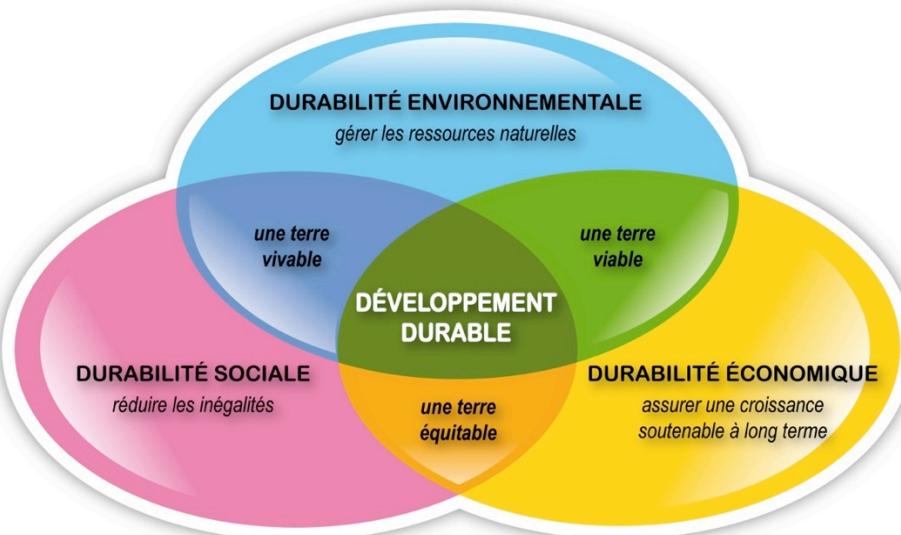
Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du 21 février 2019

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit être l'expression claire et accessible d'un « projet de territoire », une vision stratégique et prospective du développement territorial à l'horizon 2030. Ce document est complété par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le PADD est une pièce obligatoire du PLU. Il doit respecter les principes du développement durable. Il n'est pas opposable aux permis de construire. En revanche, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec lui.



Rappel du contexte réglementaire :

L'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme expose :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Introduction

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, la Ville de Ris-Orangis souhaite définir un projet de territoire ambitieux et durable, qui s'appuie sur ses atouts patrimoniaux et sur une volonté forte de définir les contours d'un modèle d'écologie urbaine, posant les premières fondations d'une future écopolis. Tendant vers cet horizon, le territoire de Ris-Orangis pourrait ainsi devenir un véritable « laboratoire de modernité urbaine »¹, mettant l'innovation au service de l'aménagement d'un espace urbain durable intégrant logement, emploi, formation, enseignement, culture, cadre de vie, mixité sociale et mobilisation des ressources énergétiques renouvelables.

La stratégie de développement urbain portée par la commune de Ris-Orangis s'inscrit dans une réflexion à différentes échelles :

- L'échelle communale : tout en préservant l'équilibre entre les deux grands secteurs historiques de son territoire, le Bas de Ris et le Plateau, la Ville de Ris-Orangis souhaite mener à bien la création d'un véritable cœur de ville, contribuant ainsi à renforcer l'unité et l'identité urbaine dans le respect de la diversité des fonctions et des usages.
- L'échelle intercommunale : la Ville de Ris-Orangis est membre de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, un grand territoire (24 communes, 337 000 habitants) situé à cheval sur les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. La stratégie urbaine portée par la Ville de Ris-Orangis contribuera à alimenter la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire, en vue de favoriser la mise en réseau des polarités existantes et futures. Elle contribuera également à la réflexion menée à une échelle territoriale plus large, celle du périmètre du contrat d'intérêt national des Portes Sud du Grand Paris (agglomérations Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne).
- L'échelle métropolitaine : le projet de territoire défini sur la commune de Ris-Orangis aura vocation à participer à l'attractivité et au rayonnement de la région parisienne, de part notamment la future polarité qui sera créée sur le secteur de l'hippodrome et de l'ancienne usine LU. A ce titre, une attention toute particulière sera portée sur l'amélioration de l'accessibilité du territoire et de sa connexion avec le Grand Paris.

Enfin, le projet de territoire visant à poser les bases d'une écopolis à l'horizon 2030, prendra une dimension de plus en plus concrète dès lors qu'il s'incarnera dans la réalisation progressive des différents projets d'aménagement sur le territoire communal, au sein d'un écosystème plus large, de l'intercommunalité à la métropole.

Le PADD de Ris-Orangis se structure autour de trois axes :

- Axe 1 : De l'écoquartier à l'écopolis : l'ambition de créer une attractivité durable pour le territoire
- Axe 2 : De l'ambition au concept urbain : l'innovation urbaine comme moteur
- Axe 3 : Du concept urbain aux valeurs d'usage : vivre écoquartier, vivre écopolis

¹ Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française ; XO Éditions, La Documentation française, 2008

Axe 1 : De l'écoquartier à l'écopolis : l'ambition de créer une attractivité durable pour le territoire

Vers la définition d'un modèle urbain

L'expérience de l'écoquartier des Docks de Ris, dont l'aménagement est actuellement en cours d'achèvement, a permis d'explorer, d'expérimenter, d'innover et de consolider une certaine vision de la « fabrication » de la ville, depuis la création d'un écoquartier un peu atypique, fortement marqué par les spécificités locales, à l'élaboration d'un modèle urbain dont les lignes de force répondent aux enjeux suivants :

- **Reconquérir les friches urbaines**, depuis la friche industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, jusqu'à la reconversion du tissu existant, dans une logique de renouvellement urbain. La reconquête des friches est inscrite de façon prioritaire dans la stratégie territoriale. Elle s'accompagne d'une volonté forte de traiter la complexité de l'existant avec une logique de résilience : la gestion des risques naturels et technologiques est pleinement intégrée dans la réflexion urbaine.
- **Révéler le patrimoine local dans toutes ses dimensions** (bâtie, naturelle, humaine) et en faire le socle du projet urbain, pour assurer la valorisation des ressources locales (notamment énergétiques) et une continuité entre le passé et l'avenir du site.
- **Veiller à un développement urbain équilibré en intégrant à tout projet d'aménagement, la valorisation ou la création d'un espace de respiration dédié à toute la population**, tels que l'accès au lac des Docks dans le cadre de l'écoquartier des Docks de Ris, la mise en place d'une agriculture urbaine de proximité dans le cadre de l'écoquartier de la Ferme d'Orangis, la valorisation du Bois de Saint-Eutrope dans le cadre du projet de polarité métropolitaine sur le site de l'hippodrome / usine LU, l'aménagement du Pré aux Vaches en lien avec le secteur de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine, l'aménagement des Soixante Arpents et du secteur de l'Aunette en lien avec le projet des Meulières / RN7 Sud.
- **Contribuer activement à l'innovation urbaine**, en restant à l'écoute des expérimentations au service de la transition énergétique.
- **Porter une attention toute particulière aux valeurs d'usage et à la fonction sociale des espaces.**

L'ambition portée par Ris-Orangis est de créer une attractivité durable pour son territoire, en identifiant clairement les principes fondamentaux du modèle urbain qu'elle souhaite mettre en œuvre, et qui au regard de son caractère démonstrateur et reproductible à une plus grande échelle, rendra possible l'évolution des réflexions menées à l'échelle d'un écoquartier vers une approche plus systémique et globale, celle de l'écopolis.

1.1. Affirmer et valoriser l'identité urbaine et paysagère du territoire

Le territoire communal se caractérise par une grande richesse et une grande diversité du paysage urbain et naturel. L'objectif est donc de préserver les caractéristiques fortes qui en font son identité. Dans cette perspective, il s'agira de :

- **Préserver et mettre en scène le grand paysage** composé d'espaces boisés, d'espaces ouverts et d'espaces humides, tels que la vallée de la Seine avec le fleuve et ses berges, le

site des Soixante Arpents, le lac des Docks, le ru de l'Ecoute-s'il-pleut, etc. Pour ce faire, la stratégie d'aménagement mise en œuvre permettra de valoriser ces espaces naturels comme autant d'éléments structurants de la trame verte et bleue. Une attention particulière sera portée notamment sur la création de perspectives visuelles et de cônes de vue sur ce grand paysage.

- **Structurer et séquencer la trame du grand paysage** en permettant à certains espaces ouverts, autrefois dédiés à des activités agricoles, de retrouver leur vocation grâce à l'implantation d'une agriculture urbaine. La diversité des paysages agricoles (maraîchages, jardins familiaux et jardins partagés) viendra ainsi compléter celle des espaces boisés, ouverts et humides déjà présents sur le territoire.
- **Révéler et valoriser les patrimoines architecturaux dans leur diversité**, tout en favorisant une architecture contemporaine et moderne pour les constructions nouvelles. Parmi les patrimoines à préserver, la ville compte plusieurs châteaux, des corps de ferme ou artisanaux, des bâtiments industriels, mais également des tissus urbains diversifiés, tels que le grand ensemble du Plateau, les anciens lotissements très caractéristiques des Hameaux de la Roche ou le secteur des Marronniers. Dans le cadre de la reconquête des friches, l'ambition communale est de permettre la création d'un espace urbain où l'ancien patrimoine réhabilité et les nouvelles propositions architecturales dialoguent et se répondent harmonieusement. Tel est l'objectif recherché pour l'écoquartier des Docks de Ris par exemple, dont l'esprit industriel imprègne les bâtiments et les espaces extérieurs.
- **Requalifier et mettre en valeur les grands axes (RN7, N104 et A6) et les entrées de ville**. Ces axes routiers constituent autant de coupures qu'il s'agit de domestiquer par des traversées et des fonctions urbaines créant des usages de proximité. Les entrées de ville font également l'objet d'une attention particulière car elles sont souvent caractérisées par la présence de friches à résorber ou d'un tissu urbain vieillissant nécessitant une requalification : le secteur de Blédina à l'entrée nord de la RD31, le secteur du chemin des Glaises et le secteur des Meulières de part et d'autre de la RN7, la zone d'activité des Terres Saint-Lazare en direction de Grigny, et enfin le secteur de l'hippodrome et de l'ancienne usine LU à l'entrée sud de la ville.

1.2. **Poursuivre un développement économique ambitieux à travers l'implantation de grands projets**

Dans une approche complémentaire à l'amélioration du cadre de vie, la mise en œuvre d'une stratégie volontariste en matière de développement économique, créatrice d'emploi, constitue un deuxième axe majeur d'intervention en vue de créer une attractivité durable pour le territoire. Cette stratégie pourra être incarnée par l'implantation de grands projets mais également par la requalification ou la mutation des zones d'activités existantes ou en friches :

- **Créer un véritable pôle de destination d'envergure métropolitaine** au sud de la région parisienne, reposant principalement sur une double polarité : un pôle de loisirs, populaire, convivial et ouvert toute l'année, sera ainsi créé pour pallier le déficit actuel de l'offre sur le territoire sud francilien, alors qu'un pôle d'excellence sera dédié à l'économie et à l'industrie du sport, favorisant l'innovation et la création de valeur ajoutée dans ce secteur. Ce cluster sport, unique en France, positionnerait le territoire centre essonnien sur le devant de la scène nationale et internationale.
- **Accompagner la mutation des zones d'activités existantes**, en cohérence avec leur environnement immédiat et avec la nouvelle dynamique impulsée par la zone de développement économique autour du pôle de destination. Dans cette perspective, une

attention particulière sera portée sur la mutation éventuelle des zones d'activités du Bois de l'Epine et de l'Orme Pomponne, situées à proximité immédiate du futur pôle de destination d'envergure métropolitaine. Une réflexion quant à l'évolution vers une plus grande mixité fonctionnelle sera également engagée pour les zones d'activités situées à proximité de zones d'habitat et nécessitant une restructuration plus importante. Ce sera le cas notamment pour les secteurs des Terres Saint-Lazare ,des Meulières / RN7 sud et de Blédina / Sogeros

- **Redonner une dimension économique forte à la Seine et à ses berges.** Une stratégie d'ensemble, consolidée par des faisabilités quant aux conditions de réussite à réunir, permettra d'identifier le potentiel économique du linéaire longeant le territoire communal, ainsi que les projets d'aménagement possibles selon les séquences. Le secteur situé entre la commune de Grigny et le pont reliant Ris-Orangis à Draveil a été identifié par le schéma directeur d'Ile-de-France comme un secteur privilégié pour accueillir une plateforme multimodale, à l'embranchement entre le fleuve, la route et le fer. Un très grand linéaire des berges de la Seine sur la commune présente par ailleurs un véritable potentiel en termes de développement d'un tourisme fluvial qu'il conviendra de valoriser.

1.3. **Renforcer l'offre d'enseignement et le rayonnement culturel de la ville, dans un maillage en réseau à plus grande échelle**

Un troisième axe majeur à développer pour consolider son attractivité de manière durable réside dans la volonté de la Ville de Ris-Orangis de renforcer l'offre en matière d'enseignement et le rayonnement des équipements culturels situés sur son territoire.

- **Renforcer l'offre en matière d'enseignement et de formation.** La réalisation du projet de rénovation du lycée professionnel Pierre Mendès France et son extension pour accueillir également de l'enseignement général, à proximité immédiate du collège Jean Lurçat et du centre de formation AFPA, permettront de créer une véritable polarité dédiée à l'acquisition du savoir. Par ailleurs, La Ville poursuit l'objectif de renforcer et de diversifier l'offre en éducation populaire, avec l'accueil d'un dispositif « fablab » porté par l'association Planète Science par exemple. Enfin, une attention particulière est portée aux élèves les plus fragiles, grâce à la mise en œuvre de projets tels que l'école de la deuxième chance sur le secteur du Bois de l'Epine et l'école dédiée aux décrocheurs portée par une fondation privée au sein de l'écoquartier des Docks de Ris.
- **Développer et conforter l'offre culturelle à l'attention d'un public très varié**, venant de toute la région parisienne. Il s'agit notamment de renforcer l'attractivité à l'échelle régionale de la salle de diffusion Le Plan, situé à proximité de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine, par des aménagements facilitant sa lisibilité dans l'espace urbain. Par ailleurs, un équipement tel que le centre culturel Desnos (disposant d'une salle « art et essai ») contribue au rayonnement du territoire à l'échelle essonnienne, alors que la présence du conservatoire et des deux médiathèques permet de renforcer le maillage du réseau à l'échelle de l'agglomération. Enfin, au sein de l'écoquartier des Docks de Ris, la volonté de la Ville de préserver l'âme du CAES, prend la forme de la création d'une polarité culturelle et artistique aux visages très divers : ateliers d'artistes, ateliers dédiés à l'artisanat d'art innovant, café philosophique, salles d'audition dédiées à la musique classique contemporaine, découverte de la science animée par l'association Planète Science, etc. Cette polarité est confortée par le déménagement du service « culture et vie associative » municipal au sein de l'écoquartier des Docks de Ris, au plus près des acteurs du secteur.
- **Développer l'évènementiel et les animations festives en lien avec la Seine et ses berges**, afin de favoriser une réappropriation de cet espace par la population. Pour ce faire, la Ville souhaite redonner vie à certains équipements situés le long de la Seine, tels que la

piscine des années 1930 ou les différents pontons d'amarrage, et en faire autant de sites agréables et attractifs pour la population et les professionnels de l'évènementiel.

1.4. Améliorer l'accessibilité de la ville à travers le développement d'une offre de transport structurée à l'échelle métropolitaine

Enfin, le dernier axe structurant à développer pour consolider durablement l'attractivité de la commune réside dans le renforcement de la qualité de son accessibilité par tous les modes de transport (route, transports en commun, fleuve) et dans le renforcement de la qualité de sa connexion avec les territoires voisins et le Grand Paris, tant pour la population que pour les acteurs du monde économique. Ainsi, il s'agit de :

- **Renforcer l'offre en transports en commun** en faisant valoir les besoins de la commune auprès des instances compétentes. L'amélioration de la ligne de RER D représente l'enjeu majeur pour le territoire : cette ligne dessert trois gares sur la commune et constitue le mode collectif le plus capacitaire pour relier Ris-Orangis à Paris. Une attention particulière sera portée sur la reconfiguration de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine en lien avec le projet du pôle de destination d'envergure métropolitaine. Par ailleurs, l'amélioration des liaisons entre Ris-Orangis et les autres territoires de l'Essonne sera assurée par la réalisation de trois projets structurants :
 - L'actuelle ligne de bus 402 est concernée par un projet visant à la remplacer par le mode Tzen, entre la commune de Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes, à l'horizon 2020. Le projet de Tzen4 est un élément constitutif du projet de renouvellement urbain du secteur du Plateau / Moulin à Vent. Il participera pleinement à la création d'un véritable cœur de ville ouvert sur l'ensemble de la commune.
 - Le projet de Tram-Express 12 (TE 12) permettra la création d'une offre nouvelle qui reliera deux pôles majeurs, Massy Palaiseau (offrant une connexion au TGV) et Evry-Courcouronnes. Le TE 12 desservira le secteur sud-ouest de la commune de Ris-Orangis, au cœur du futur pôle de destination d'envergure métropolitaine, à l'horizon 2020.
 - Le schéma de référence de la RN7 prévoit la réalisation d'un site propre de transport en commun qui permettra de relier, à moyen terme, les pôles économiques d'Orly et d'Evry / Corbeil-Essonnes (université, hôpital Sud Francilien, Génopôle). Cet axe constitue une voie historique de communication et d'échanges, particulièrement structurante pour l'unité et l'identité du territoire du Centre Essonne Seine Orge.
- **Faciliter et améliorer les accès aux réseaux routiers majeurs**, tels que l'autoroute A6 et la Francilienne. En effet, bien qu'elle soit située à proximité de réseaux routiers importants, la qualité de la desserte de la commune est conditionnée par la configuration des échangeurs qui y donnent accès. La création d'un pôle de destination d'envergure métropolitaine sur le site de l'ancien hippodrome aura un effet de catalyseur et d'accélérateur sur l'amélioration de la desserte routière au sud de la commune, afin de répondre aux besoins du public qui devra accéder au site depuis toutes les régions de France.
- **Développer le transport fluvial sur la Seine**. Ce mode de transport permettra de relier la commune de Ris-Orangis aux grands pôles économiques du bassin versant de la Seine, notamment en direction de Paris et du Havre. Il présente un potentiel très intéressant à explorer tant pour le transport des marchandises que pour celui des personnes dans le cadre du tourisme fluvial.

Axe 2 : De l'ambition au concept urbain : l'innovation urbaine comme moteur

L'innovation urbaine au cœur du projet de territoire

Afin de renforcer durablement l'attractivité de son territoire, tout en posant les premières fondations d'une future écopolis, la Ville de Ris-Orangis s'inscrit, de façon volontariste, dans une démarche d'innovation urbaine, qu'elle envisage comme un moteur d'action permettant d'explorer et de consolider les vecteurs de modernité et de durabilité, que ce soit dans les domaines de la conception, de la technologie, des processus de mise en œuvre et/ou de la gouvernance...

En accueillant un tel laboratoire sur son territoire, la Ville de Ris-Orangis souhaite créer ainsi les conditions de réussite lui permettant de transformer l'ambition politique en un véritable projet urbain. Ce projet urbain sera porté par un mode de gouvernance innovant, conciliera la préservation du passé et la recherche de la modernité, renforcera l'unité de la ville tout en valorisant la trame verte et bleue et la mobilisation des ressources renouvelables, intégrera pleinement dans sa conception les aléas naturels et technologiques dans une logique de résilience.

2.1. Mettre en place un mode de gouvernance innovant

Le premier vecteur d'innovation urbaine réside dans la mise en place d'un mode de gouvernance original mobilisant l'ensemble des acteurs de la ville :

- **Contractualiser un pacte territorial entre la Ville, les autres collectivités territoriales et l'Etat.** La signature du contrat d'intérêt national des Portes Sud du Grand Paris, à l'échelle des deux agglomérations Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et Cœur d'Essonne, permet ainsi la création d'un lieu d'échange et de réconciliation de deux dynamiques au service d'un projet commun : celle des collectivités territoriales dans le respect de leurs compétences respectives et celle de l'Etat dans le respect des prérogatives régaliennes. Une attention croisée et partagée sera ainsi portée plus particulièrement sur le projet d'aménagement au sein du futur pôle de destination d'envergure métropolitaine ainsi que sur le secteur en devenir situé sur l'arc sud de la commune, c'est-à-dire de la zone d'activité des Terres Saint Lazare jusqu'à la Seine, en passant par la gare d'Orangis - Bois de l'Epine.
- **Nouer des partenariats innovants avec les concepteurs et les acteurs privés,** afin de faciliter leur implication dans les projets d'aménagement dès la phase de conception. Cette démarche partenariale permettra de faciliter le processus de co-construction dans le respect des prescriptions architecturales et paysagères, en vue de proposer des constructions de qualité à un coût raisonnable.
- **Poursuivre le développement de la démocratie participative auprès des citoyens,** au-delà des obligations réglementaires prévues par les textes. Le projet d'écoquartier des Docks de Ris a fait l'objet d'une concertation très importante depuis les origines du dossier. La mobilisation des citoyens a pris des formes très diverses (réunions publiques, expositions, ateliers participatifs, visites sur site, distribution de livrets d'information, campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, etc.), conçues pour s'adapter à chaque phase du projet (étude, chantier, livraison, accueil des habitants). Pour les projets d'aménagement à venir (Moulin à Vent, Ferme d'Orangis, pôle de destination sur le site de l'hippodrome / usine LU, etc.), des dispositifs adaptés seront proposés pour favoriser la participation citoyenne. Enfin, il est à souligner que le projet du Moulin à Vent bénéficiera d'un dispositif spécifique lié à

l'ANRU – la création d'une maison de projet – qui pourra servir de support à de nombreuses actions en faveur de la démocratie participative.

2.2. **Révéler et valoriser le patrimoine rissois dans toutes ses dimensions (bâtie, naturelle et humaine)**

Le caractère innovant de cet axe d'intervention réside dans la prise en compte dans tout projet d'aménagement, de la richesse et la diversité des patrimoines à valoriser, et notamment la dimension humaine, au-delà des volets bâti et naturels. Grâce à une approche croisée de ces trois dimensions, chaque projet d'aménagement tisse ainsi le lien entre le passé et l'avenir, en révélant ce qui constitue l'âme de chaque site.

- **Révéler et valoriser le patrimoine bâti**, en privilégiant la réhabilitation des éléments bâties qui constituent autant de témoignages remarquables de l'histoire de la commune, en leur trouvant de nouvelles affectations. C'est le cas notamment des bâtiments industriels situés au sein de l'écoquartier des Docks de Ris et au sein du site de l'ancienne usine Blédina, mais également du château et du centre artisanal de la Ferme d'Orangis, de la tribune et des paddocks de l'ancien hippodrome, de l'ancienne cure des cheminots, du château de Dranem, etc. Cette volonté de protection est étendue également à d'autres éléments plus ponctuels, tels que des murs en meulière par exemple.
- **Révéler et valoriser le patrimoine naturel**, en favorisant la création et la mise à disposition d'espaces de verdure dédiés à l'ensemble de la population dans le cadre de tout projet d'aménagement. Le projet de l'écoquartier des Docks de Ris a permis ainsi de rendre accessible les abords du lac des Docks à la population rissoise et son classement en espace naturel sensible au regard de la qualité des aménagements réalisés en ce sens. Cette philosophie sera déclinée pour les futurs projets d'aménagement, tels que l'écoquartier de la Ferme d'Orangis qui sera accompagné de la mise en place d'une agriculture urbaine de proximité sur d'anciennes terres agricoles, ou le projet sur le secteur de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine qui permettra de redonner au Pré aux Vaches une véritable dimension de parc urbain intégrant des usages agricoles alternatifs.
- **Révéler et valoriser le patrimoine humain**, en favorisant la préservation des activités déjà existantes sur des sites en friches dans le cadre de leur reconversion, ainsi que la possibilité pour les anciens occupants de pouvoir s'investir éventuellement dans de nouveaux espaces dédiés. Cette dimension humaine, très forte notamment au sein de l'écoquartier des Docks de Ris, est au cœur de la stratégie urbaine de Ris-Orangis. Elle se retrouve également dans le projet d'écoquartier de la Ferme d'Orangis, dont le site est occupé actuellement par des activités artisanales qui auront vocation à être préservées.

2.3. **Poser les fondations d'une ville moderne et connectée**

Parallèlement à la volonté de préserver le patrimoine historique, la Ville de Ris-Orangis souhaite construire un espace urbain moderne et connecté, proposant des services et des équipements adaptés aux nouveaux modes de vie des habitants et des usagers. Dans cette optique, l'innovation urbaine réside dans la capacité à concilier dans l'aménagement de l'espace urbain, le « temps long » de l'histoire et le « temps court » recherché dans les modes de vie modernes, de la façon suivante :

- **Poursuivre le développement de la couverture numérique** en très haut débit à travers le déploiement de la fibre optique, afin de faciliter l'accès à l'information et aux services en ligne. En effet, la qualité de la couverture numérique est considérée tant par la population que par

les acteurs économiques comme un facteur d'attractivité pour s'installer ou non sur un territoire.

- **Favoriser la création de tiers-lieux**, tels que les espaces de coworking ou de télétravail, au plus près des offres de transports, afin de réduire les temps de trajet et d'améliorer les conditions de travail et le cadre de vie des professionnels. L'intérêt des tiers-lieux est de proposer de nombreux services en complément des espaces de travail, répondant ainsi à une évolution des modes de vie qui imbriquent de plus en plus la vie professionnelle et la vie personnelle. Une réflexion est menée en ce sens au sein de l'écoquartier des Docks de Ris, à proximité immédiate de la gare de Ris-Orangis, et pourra l'être également pour le nouveau quartier qui sera créé autour de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine.
- **Favoriser la mixité fonctionnelle à l'échelle de l'ilot, voire du bâtiment.** Dans la même perspective de réduire les durées de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, la Ville souhaite explorer de nouveaux concepts urbains favorisant la réunion au sein d'un même îlot, voire d'un même bâtiment, les espaces dédiés à l'habitat, à l'activité et au commerce, dans une logique de mixité fonctionnelle. Des zones d'activités en friche ou nécessitant une restructuration forte, tels que le secteur des Meulières / RN7 sud, le secteur des Terres Saint-Lazare ou le secteur Blédina / Sogeros pourraient accueillir de telles expérimentations.

2.4. **Renforcer l'unité de la ville dans le respect d'une consommation limitée des espaces**

L'unité de la ville repose sur une stratégie en deux temps : un premier temps dédié à la reconquête des friches et au renouvellement du tissu urbain existant, puis un second temps dédié au développement de la ville sur de nouveaux espaces au plus près des polarités urbaines. Cette stratégie en deux temps répond à une volonté forte de limiter la consommation des espaces naturels et de lutter contre l'étalement urbain. Les principaux vecteurs favorisant l'unité de la ville sont :

- **Poursuivre la politique de reconversion des friches de toute nature**, en privilégiant l'achèvement du renouvellement de la ville sur elle-même. Plusieurs secteurs à enjeux sont ainsi identifiés : les sites des anciennes usines de Blédina et de Sogeros, l'ancienne usine à boutons, etc.
- **Consolider l'armature urbaine de Ris-Orangis autour de polarités** d'équipements et de commerces existantes (Bas de Ris, Moulin à Vent) et futures (Ferme d'Orangis, secteur situé autour de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine, zone d'aménagement du futur pôle de destination sur le site de l'hippodrome / usine LU).
- **Favoriser une intensification urbaine aux abords des gares et des stations de transports en commun existantes et futures**, en articulation avec la capacité de l'offre et le calendrier des projets de transports structurants : RER D, TZEN 4, TE 12, TCSP sur la RN7.
- **Garantir la présence d'espaces de respiration**, en étudiant la possibilité d'ouvrir les parcs existants sur la ville (parc des Cheminots, parc de Dranem, parc de la Theuillerie) pour créer de nouvelles liaisons inter-quartiers, et en aménageant les grands espaces en friches pour accueillir des polarités vertes structurantes à l'échelle de la ville. Ce sera ainsi le cas du secteur du Pré aux Vaches à l'articulation entre les quartiers actuels et futurs (Ferme d'Orangis et abords de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine) et du secteur des Soixante Arpents à l'articulation entre les villes de Ris-Orangis et d'Evry.
- **Limiter la consommation des espaces** en définissant une stratégie de territoire s'appuyant prioritairement sur un renouvellement urbain des friches urbaines existantes. En complément

du processus de renouvellement urbain, des espaces ouverts ayant déjà fait l'objet d'une artificialisation seront ouverts à l'urbanisation, tels que les friches de l'usine LU représentant un espace de 15 ha environ, de l'hippodrome représentant un espace de 60 ha environ, et de la ferme d'Orangis représentant un espace de 8 ha environ. Sont également identifiés comme secteurs dédiés à l'urbanisation des espaces semi-naturels correspondant à une superficie de 26 ha environ. Certains de ces espaces ont déjà fait l'objet d'une activité humaine tels que la ZA des Meulières avec le site DELBARD et une partie de l'hippodrome. D'autres espaces semi-naturels situés autour de la gare du Bois de l'Epine seront nouvellement urbanisés. Enfin, des secteurs boisés auront vocation à évoluer afin de mettre en cohérence les espaces boisés classés (EBC) avec des projets urbains ponctuels, sans pour autant porter atteinte à la qualité du boisement.

2.5. Protéger et valoriser la trame verte et bleue

Parmi les axes d'intervention majeurs contribuant à renforcer l'attractivité du territoire, la protection et la valorisation de la trame verte et bleue permettent de constituer l'écrin naturel dont le maillage va structurer fortement et finement l'aménagement des espaces urbains. Ainsi, il s'agira de :

- **Maintenir et conforter la fonctionnalité des couloirs de déplacements entre les réservoirs de biodiversité**, et notamment les principales continuités que sont la Seine et ses berges, le ru l'Ecoute-s'il-Pleut, le bois de Troussseau, les Soixante Arpents, la coulée verte, le bois de Saint-Eutrope. Les projets d'aménagement sur le secteur de l'arc sud de la ville et sur le secteur de l'hippodrome / usine LU intégreront pleinement cette servitude positive, afin d'assurer une connexion cohérente entre les différentes séquences de la trame verte et bleue.
- **Préserver les espaces verts au sein des tissus urbains**, notamment les coeurs d'îlots verts, en limitant l'imperméabilisation des sols et en encadrant fortement la densification des tissus pavillonnaires.
- **Privilégier le choix d'essences locales** dans les projets d'aménagement paysager, d'autant que le territoire communal dispose d'une grande richesse et d'une grande diversité floristique. C'est le cas notamment pour les abords du lac des Docks et des espaces extérieurs de l'écoquartier des Docks de Ris pour lesquels une attention particulière a été portée dès la phase de conception.

2.6. Accélérer la transition écologique du territoire

Pour la ville de Ris-Orangis, l'innovation urbaine revêt une dimension particulièrement forte et volontariste dès lors qu'il s'agit d'accompagner et d'accélérer la transition écologique. Dans cette perspective, la notion de transition écologique doit être comprise au sens large, portant naturellement sur le volet énergétique, mais également sur la gestion de l'eau et des déchets, et ce, avec une approche transversale favorisant l'économie circulaire. Aussi, les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- **Promouvoir une architecture bioclimatique et des constructions sobres en émission de gaz à effet de serre**, afin de mobiliser le meilleur parti des conditions et de l'environnement des sites de projets, en vue de proposer des bâtiments naturellement plus confortables pour leurs utilisateurs. Par ailleurs, la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les projets de construction permettra de réduire l'impact environnemental des bâtiments sur l'intégralité de leur cycle de vie, de la construction à l'exploitation.

L'écoquartier des Docks de Ris a ainsi accueilli en 2016 la construction d'un bâtiment de 140 logements dont la structure a été réalisée entièrement en bois massif, selon la technique dite CLT (bois laminé croisé). Au regard du caractère exemplaire du bâtiment en matière d'empreinte carbone, ce projet a été labellisé BBCA (bâtiment bas carbone).

Favoriser la mobilisation des ressources renouvelables locales en matière d'énergie, et notamment la géothermie et la biomasse, ainsi que toute autre source d'énergie renouvelable adaptée à l'économie des projets. C'est l'axe majeur en matière de développement durable que la Ville de Ris-Orangis souhaite inscrire dans les fondamentaux de tout projet urbain. L'écoquartier des Docks de Ris est ainsi alimenté par un réseau de chaleur fonctionnant à partir de la ressource géothermale et de la biomasse. C'est le cas également du quartier du Plateau, alimenté par le puits de géothermie appartenant au bailleur social Essonne Habitat. A la suite de récents travaux de renforcement du puits par un dispositif en triplet, celui-ci dispose d'une capacité plus conséquente qu'il serait intéressant de mobiliser pour alimenter les équipements et les quartiers d'habitat situés à proximité immédiate, voire les secteurs en développement autour du secteur de l'hippodrome / usine LU et de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine.

- **Gérer durablement la ressource en eau**, à travers l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales rendue possible notamment par le programme d'investissement réalisé par l'agglomération. Par ailleurs, la Ville est attentive à la mise en place de dispositifs innovants tels que la création de noues paysagères dans la conception des aménagements des espaces extérieurs ou la collecte des eaux pluviales en vue de leur réutilisation.
- **Gérer durablement la collecte et le traitement des déchets**, avec l'implantation de points d'apports volontaires et/ou de tout autre dispositif innovant permettant de favoriser le tri sélectif, systématiquement pour tout nouveau projet d'aménagement, et progressivement au sein du tissu urbain existant. Dans le cadre d'un maillage du territoire à une plus grande échelle, Ris-Orangis favorise l'accueil sur son territoire de dispositifs complémentaires tels qu'une déchèterie, une ressourcerie et des plateformes écologiques.
- **Développer l'économie circulaire** dans tous les domaines de production, et notamment dans l'agriculture urbaine et l'aménagement paysager. La Ville de Ris-Orangis souhaite en effet créer les conditions favorisant l'installation d'une agriculture urbaine de proximité, proposant une production de qualité biologique, une vente en circuit court au plus près des consommateurs et une réutilisation des déchets biodégradables pour fertiliser naturellement les sols. De même, la Ville porte une attention particulière aux projets d'aménagement paysager favorisant l'économie circulaire grâce à la réutilisation de terres issues de chantiers de construction pour assurer les modelages de terrain.

2.7. **Favoriser l'adaptation du territoire aux aléas naturels et technologiques : Ris-Orangis, une ville résiliente**

Le territoire de Ris-Orangis est marqué fortement par deux types de risques majeurs : les risques naturels liés aux inondations de la Seine et les risques technologiques liés aux activités des sociétés CIM et Antargaz. Il est exposé également à d'autres risques et nuisances tels que le transport des marchandises dangereuses (gaz et pétrole), le retrait/gonflement des argiles, le bruit, la pollution du sol ou de l'air, etc. Au regard des aléas identifiés, Ris-Orangis réaffirme sa volonté de s'inscrire dans une démarche de résilience, comme une condition de la durabilité urbaine qu'elle propose de dessiner.

- **Proposer des solutions innovantes pour faire face aux risques dès la conception urbaine.** Prenant appui sur une compréhension fine des enjeux liés aux aléas, notamment en matière d'inondation, la Ville de Ris-Orangis intègre dès en amont de toute conception

urbaine, les contraintes et servitudes identifiées sur les secteurs de projet. Ainsi, au-delà du strict respect des prescriptions réglementaires, elle encourage la recherche de solutions architecturales et paysagères innovantes afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des habitants face aux risques, tout en facilitant le retour à la normale.

- **Intégrer positivement les aléas et les risques dans un projet de territoire résilient et durable.** Tout en favorisant le développement de la culture du risque auprès de la population et des acteurs économiques, la Ville de Ris-Orangis réaffirme sa volonté de poursuivre la réappropriation des espaces soumis à des risques majeurs. C'est le cas notamment des berges de la Seine, dont les séquences les plus contraintes sont exposées à la fois aux risques d'inondation et aux risques technologiques, par exemple le secteur situé à proximité du site de CIM / Antargaz, actuellement en friches. Considérant ces servitudes fortes comme autant de vecteurs d'innovation urbaine, la Ville de Ris-Orangis souhaite développer de nouveaux usages pour ces lieux qui pourront ainsi contribuer activement à la construction d'un territoire résilient, attractif et durable pour la population et les acteurs économiques : plateforme fluvial, tourisme fluvial, loisirs, culture, etc. Enfin, la Ville de Ris-Orangis n'exclut pas dans sa réflexion l'hypothèse du départ des deux sites SEVESO du territoire, ce qui permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution sur les emprises libérées des risques technologiques.

Axe 3 : Du concept urbain aux valeurs d'usage : vivre écoquartier, vivre écopolis

Un projet de territoire au service de la population

Pour élaborer un projet de territoire répondant au mieux aux besoins de la population, la Ville de Ris-Orangis porte une attention particulière à la notion de valeur d'usage. Cette notion de valeur d'usage se décline à la fois dans le temps et dans l'espace.

Dans le temps d'une part : à chaque phase du projet d'aménagement, de la conception jusqu'à l'arrivée progressive des habitants, la notion de valeur d'usage guide les choix effectués en matière d'architecture et d'aménagement paysager, afin d'intégrer en amont du processus les besoins de la population, de s'assurer de l'adéquation entre les attentes exprimées et les propositions qui pourraient être faites en la matière, d'anticiper les besoins futurs en harmonie avec l'évolution des modes de vie et d'accompagner les habitants dans l'appropriation des nouveaux espaces et usages, d'autant s'ils sont innovants et encore peu connus.

Dans l'espace d'autre part : de la plus petite cellule privée et intime (le logement) jusqu'aux plus grands espaces communs (équipements et espaces publics) à l'échelle de la commune, la notion de valeur d'usage guide les mêmes choix d'architecture et d'aménagement paysager, afin de préserver l'équilibre entre les dimensions privée et publique, de veiller à définir clairement la fonction sociale prévue pour chaque espace, de s'assurer de l'adéquation entre les attentes et la fonction sociale proposée, et proportionner enfin le dimensionnement des espaces en conséquence.

La priorité accordée à la valeur d'usage, inscrite dans une stratégie de cohésion sociale, de mieux-vivre ensemble et de solidarité, prend ainsi pleinement son sens dans la devise suivante : « vivre écoquartier, vivre écopolis ».

3.1. Maintenir un rythme d'évolution démographique maîtrisé

Afin de garantir durablement l'équilibre de son projet de territoire, la ville de Ris-Orangis réaffirme sa volonté de maîtriser le rythme d'évolution démographique avec une croissance moyenne de +0,6% par an d'ici 2030. Dans cette perspective, il s'agira de :

- **Garantir une mixité de l'habitat** au sein des projets d'aménagement et surtout à l'échelle de la ville, dans le respect des principes suivants : 1/3 en habitat individuel, 1/3 en habitat collectif, 1/3 en offre de logements locatifs sociaux. Pour ce faire, la Ville de Ris-Orangis est favorable à l'accueil de produits innovants, afin de faciliter le parcours résidentiel des habitants. Ainsi, des produits tels que le logement intermédiaire ou la location-accession par exemple pourront compléter les offres en accession libre et en locatif libre ou social.
- **Adapter l'offre de logement aux besoins spécifiques de la population.** Il peut s'agir de besoins liés au vieillissement naturel de la population, de besoins ponctuels dans le cadre du parcours résidentiel ou de besoins plus structurels liés à des choix de mode de vie. Au sein de l'écoquartier des Docks de Ris, la création d'une dizaine d'ateliers-logements à destination d'artistes et d'une quarantaine de logements locatifs sociaux adaptés à des séniors illustre ainsi une démarche innovante en la matière. Par ailleurs, il est prévu également sur la commune la réalisation de structures spécialisées, telles qu'une résidence sociale dédiée aux femmes victimes de violence et une pension de famille sur le site de Dranem. Enfin, une aire d'accueil des gens du voyage avec une capacité de 24 places sera également implantée sur le territoire communal.

3.2. Garantir une offre d'équipements et de services satisfaisants

En cohérence avec le rythme d'évolution démographique et avec l'évolution du profil de la population, la Ville de Ris-Orangis réaffirme sa volonté de garantir une offre d'équipements et de services satisfaisante, tant au niveau quantitatif que qualitatif.

- **Anticiper les futurs besoins en matière de petite enfance et d'équipements scolaires**, dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement, tout en veillant à l'évolution des besoins au sein du tissu urbain existant. Ainsi, le projet d'écoquartier des Docks de Ris a été accompagné de la création d'une crèche multi-accueil de 36 berceaux et de la transformation de l'école maternelle du Centre en un groupe scolaire accueillant également une école élémentaire. Les deux équipements sont implantés volontairement soit en lisière soit à l'extérieur de l'écoquartier des Docks de Ris, afin de favoriser les échanges entre les nouveaux arrivants et les habitants du tissu existant.
- **Renforcer l'offre de formation et d'enseignement**, pour s'adapter à l'évolution et à la diversité des besoins de la population : enseignement général ou professionnel, éducation populaire, dispositifs adaptés à des publics en fragilité scolaire, etc.
- **Conforter le bon niveau d'équipements culturels et sportifs** en poursuivant la réhabilitation et le développement des structures existantes, voire en accueillant l'implantation de nouveaux équipements. Une démarche sera engagée en ce sens pour renforcer la polarité d'équipements au cœur du quartier du Plateau, en lien étroit avec la restructuration du centre commercial du Moulin à Vent : déménagement et création de nouveaux locaux dédiés à la médiathèque et au conservatoire, regroupement de différents services municipaux au sein d'un bâtiment commun (service retraité, foyer Brassens, SSIAD), etc.
- **Développer l'offre des services de santé**, notamment à travers la constitution d'un pôle de santé au niveau de la clinique Pasteur (pôle de cancérologie, polyclinique, hôtel hospitalier), consolidant ainsi son rayonnement à l'échelle essonnienne, voire régionale. Par ailleurs, la maison de santé créée par l'association Altérité pour répondre aux besoins des résidents de la maison d'accueil spécialisée, est ouverte à l'ensemble de la population, permettant ainsi de compléter l'offre de services de santé sur la commune.
- **Dynamiser et diversifier l'offre commerciale**, notamment en encourageant l'implantation d'enseignes qualitatives sur la commune. Dans cette perspective, une rénovation lourde des espaces publics adjacents et la mise en place d'une stratégie de stationnement adaptée, contribuera à améliorer l'accessibilité et la visibilité des commerces, renforçant ainsi leur attractivité. C'est l'ambition portée notamment dans le cadre de la requalification du secteur du centre commercial du Moulin à Vent et du secteur du Bas de Ris.

3.3. Renforcer le tissu économique pour améliorer l'équilibre emploi / habitant

L'amélioration de l'équilibre emploi / habitant est un axe d'intervention majeur en faveur de l'attractivité de la commune. Dans le cadre de sa stratégie de développement économique et d'accueil des entreprises sur son territoire, la Ville de Ris-Orangis est donc particulièrement attentive au caractère créateur d'emploi des différentes typologies d'activité.

- **Conforter et dynamiser l'économie présente**, c'est-à-dire l'accueil de commerces et de services de proximité, d'espaces de restauration, de professions libérales, etc. répondant à la fois aux besoins de la population résidente, mais également aux besoins de toute personne

pouvant effectuer des dépenses sans résider au sein de la commune ou y séjournant de façon temporaire. Une réflexion sera menée en ce sens pour anticiper et accompagner l'évolution du tissu économique existant et prévoir des locaux adaptés dans le cadre des futures opérations d'aménagement.

- **Améliorer l'accueil des entreprises et encourager leur développement**, par notamment la requalification des espaces publics au sein des zones d'activités. L'amélioration de la visibilité des entreprises, des conditions d'accès et de circulation, de la desserte par les transports en commun, de la qualité d'aménagement des espaces extérieurs, sont autant de facteurs favorisant le maintien et le développement des activités.
- **Engager une réflexion sur l'évolution à long terme des secteurs à vocation économique**. Les différents projets d'aménagement prévus sur le territoire communal impulseront de nouvelles dynamiques qui auront des impacts, à moyen ou long terme, sur l'évolution de l'ensemble des zones d'activités existantes. Une réflexion sera donc menée pour analyser les perspectives d'évolution de chaque site au regard de ses spécificités et mettre en œuvre une stratégie créatrice d'emplois durables sur le territoire.

3.4. Renforcer la fonction sociale des équipements et des espaces publics

Une offre particulièrement riche et variée existe sur la commune en matière d'équipements publics et d'espaces publics. Dans le cadre de projets de rénovation et/ou de développement, la Ville est attentive à bien associer les usagers dans la réflexion, afin de répondre au mieux à leurs attentes. Ces équipements et espaces publics sont enfin des lieux où la cohésion sociale et la solidarité peuvent s'exprimer et trouver toute leur place.

- **Renforcer l'usage des équipements sportifs et récréatifs**, tels que les complexes multisports de Gagneux et de Latruberce ou la base nautique en bordure de Seine. Ces équipements ont vocation à accueillir des activités municipales et associatives, et sont autant d'espaces de rencontre et d'échanges pour les usagers. Une attention particulière sera donc portée sur leur accès au plus grand nombre, parallèlement à toute démarche de rénovation et/ou de développement.
- **Aménager des espaces publics conviviaux**. Dès la conception de tout nouvel espace public dans le cadre de projet d'aménagement, la Ville veillera à la prise en compte de la valeur d'usage, tant dans le choix d'implantation, de dimensionnement, des matériaux et des caractéristiques paysagères, des modes de gestion, afin d'offrir à la population des espaces accessibles et sécurisés, conviviaux et intergénérationnels. La même démarche sera engagée pour les espaces existants, tels que l'ouverture (physique ou visuelle) des parcs de la Theuillerie, de Dranem, des Cheminots, etc. ou la réappropriation de la Seine et de ses berges par des aménagements pour des usages de loisirs et de tourisme fluvial. Enfin, le développement d'animations et de festivités régulières contribuera activement à la valorisation des espaces publics les plus structurants pour les habitants de la commune, voire pour les visiteurs des territoires voisins.
- **Favoriser la mixité des usages au sein d'un même espace**, et notamment au sein du Pré aux Vaches, qui pourrait être aménagé sous la forme d'un parc urbain structurant à l'échelle de la commune, assurant la rotule entre le tissu urbain existant (quartiers du Plateau et de la Ferme du Temple) et le secteur en devenir (friches de la Ferme d'Orangis et au nord de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine). Ce parc public pourrait accueillir des espaces à usages privés, tels que des jardins familiaux et/ou des jardins partagés, proposant ainsi une plus grande variété d'usages au sein du même espace.

3.5. Améliorer les déplacements de proximité en favorisant l'écomobilité

L'aménagement d'un espace urbain durable repose enfin sur l'amélioration des déplacements de proximité pour tous, et particulièrement en faveur des mobilités propres et actives.

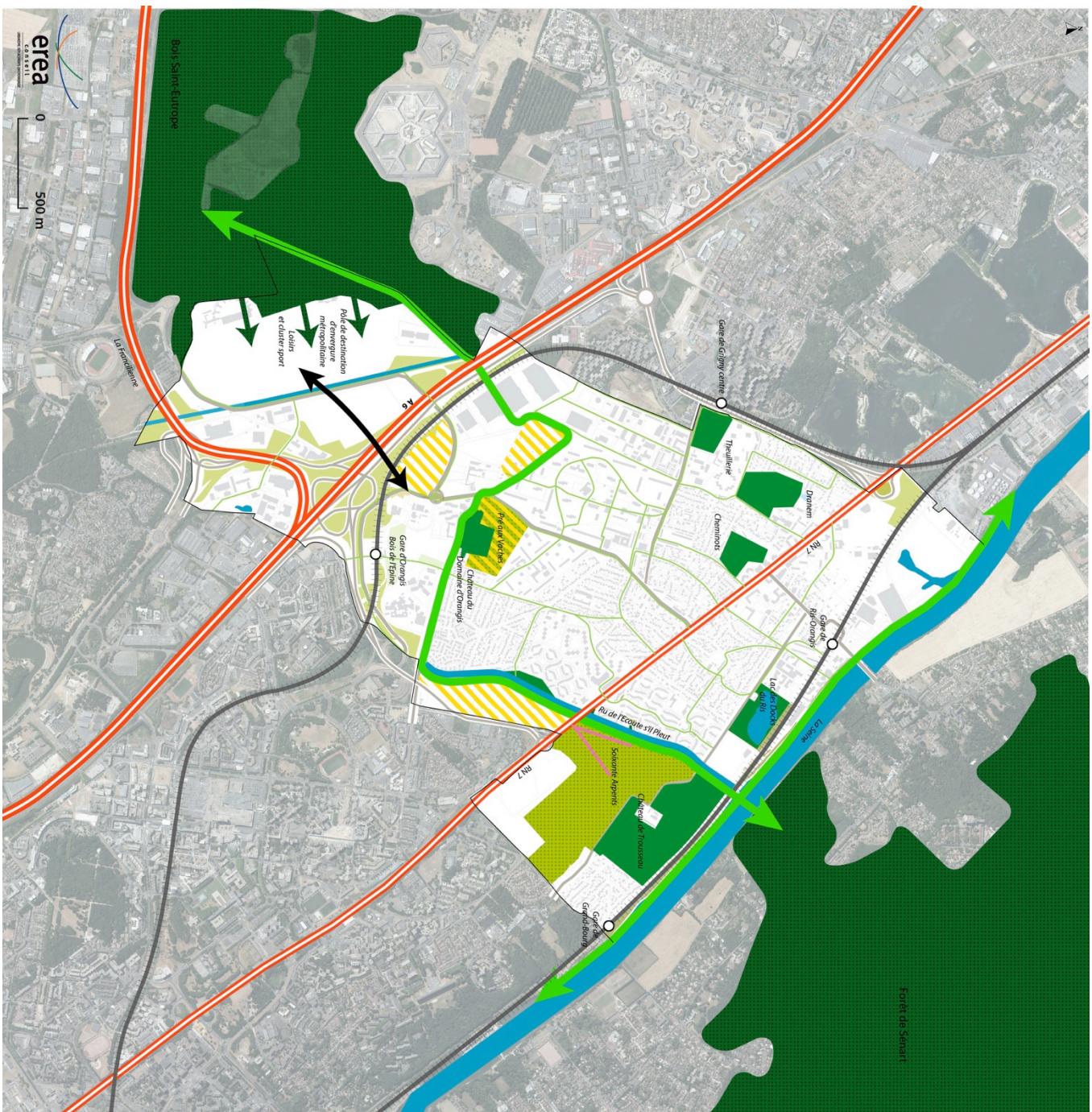
- **Favoriser la circulation des personnes à mobilité réduite** en poursuivant la mise aux normes des équipements publics et des espaces publics. La Ville de Ris-Orangis porte une attention particulière à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans le cadre de sa programmation de travaux de voiries et dans le cadre de tout nouveau projet d'aménagement. La requalification urbaine du Bas de Ris s'accompagnera ainsi de la remise aux normes des axes principaux, tels que la rue Edmond Bonté et la rue de Fromont.
- **Favoriser le développement des modes actifs** (notamment la pratique du vélo et de la marche à pied), en complétant le maillage de liaisons douces pour mieux assurer les continuités entre les différents quartiers, les espaces de respiration et les polarités urbaines (centralités commerciales, équipements, gares, etc.) d'une part, et atténuer les coupures urbaines (RN7, N104, A6, voies ferrées, etc.) d'autre part.
- **Favoriser l'auto-partage et l'utilisation des véhicules propres**, électriques ou hybrides, en poursuivant l'implantation des bornes de recharge sur le territoire, à proximité des équipements publics (hôtel de ville, mairie annexe, centre technique municipal), mais également au sein des polarités urbaines tels que l'écoquartier des Docks de Ris à proximité de la gare ou le centre commercial du Moulin à Vent.
- **Améliorer et structurer l'offre de stationnement aux abords des gares et sur les grands axes**, autant pour les véhicules motorisés que pour les vélos. La Ville de Ris-Orangis a engagé une réflexion pour définir une stratégie globale en matière de stationnement à l'échelle de la commune, et porte une attention particulière aux secteurs situés à proximité d'une gare et/ou de grands axes de desserte (gare du Bas de Ris et gare d'Orangis - Bois de l'Epine). Dans cette perspective, elle déclinera, au rythme des projets d'aménagement, l'offre et la réglementation adaptées au secteur concerné, afin de favoriser la clarification des typologies de stationnement (résidentiel, commercial, pendulaire, etc.) et d'encourager la pratique du vélo (stationnement sécurisé à proximité des gares).

Conclusion

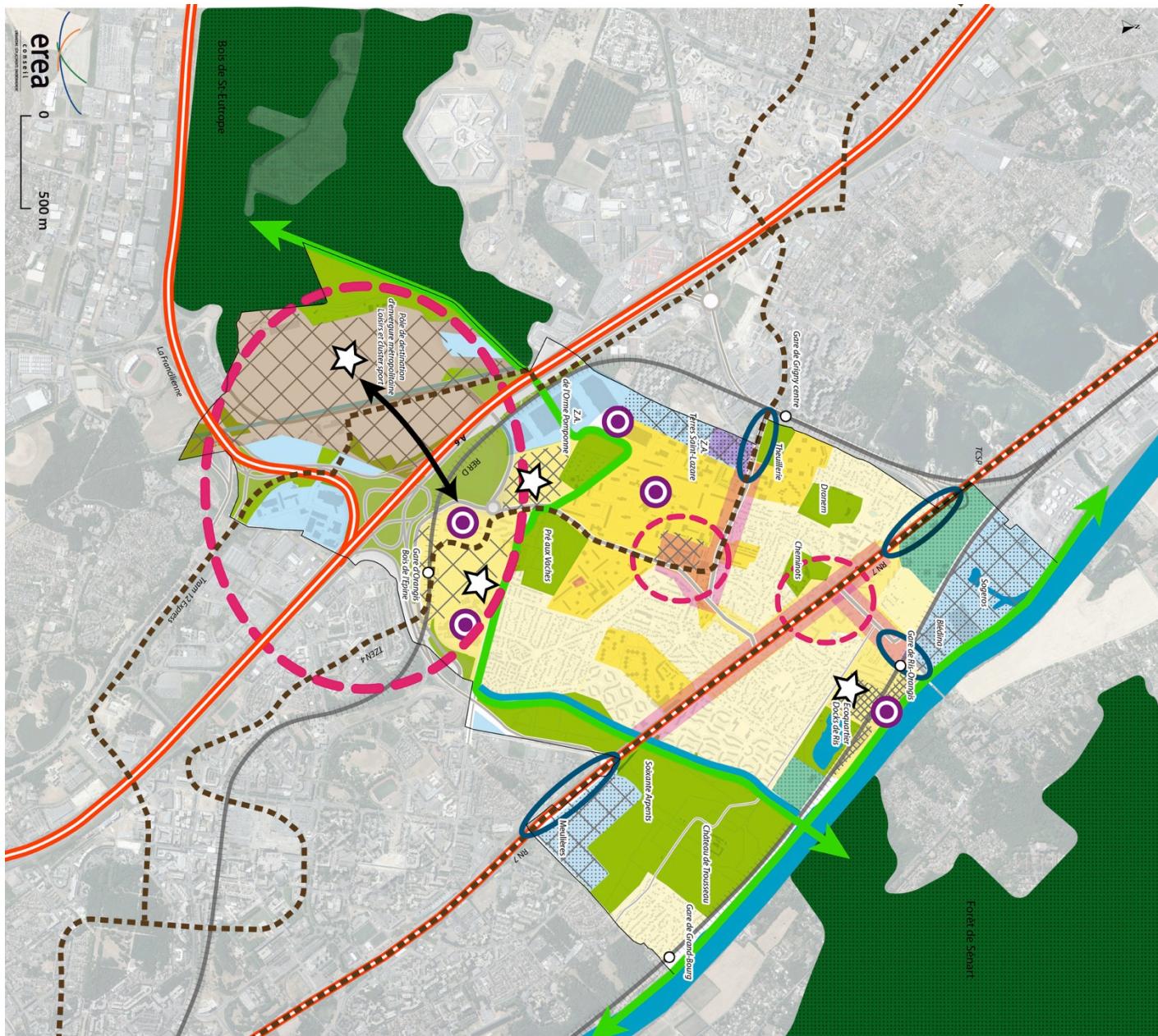
D'ici l'horizon 2030, la Ville de Ris-Orangis veillera ainsi à consolider progressivement les fondations d'une écopolis ambitieuse et attractive à l'échelle métropolitaine, ancrée dans un espace aménagé de façon équilibrée et maîtrisée, respectueuse des ressources naturelles et offrant un cadre de vie de grande qualité aux populations.

La mise en œuvre de cette stratégie de refondation urbaine repose enfin sur le respect d'un phasage maîtrisé de l'évolution des grands secteurs à enjeux de la ville, et ce, selon trois temporalités :

- **Dans l'immédiat, poursuivre etachever les projets en cours, notamment l'écoquartier des Docks de Ris et la requalification du tissu existant du Bas de Ris.** Une attention particulière sera portée sur la bonne intégration du nouveau quartier dans son environnement immédiat, sur l'aménagement des espaces publics et la clarification de leurs usages en lien avec la proximité de la gare, ainsi que sur le renforcement des services publics et de l'attractivité commerciale pour répondre aux besoins de la population.
- **A court terme, poursuivre etachever la reconquête des friches et le renouvellement urbain sur les abords de la Seine et sur le secteur du Plateau.** L'écoquartier des Docks de Ris représente l'un des premiers actes de réappropriation de la Seine et de ses abords. Sur le linéaire situé entre le pont de Ris-Orangis et la ville d'Evry, la dimension culturelle, les loisirs et le tourisme fluvial seront privilégiés pour valoriser les berges restées encore naturelles. Sur le secteur du Plateau, la restructuration du centre commercial du Moulin à Vent en un véritable cœur de ville permettra d'achever l'opération de rénovation urbaine engagée depuis 2006 sur le bâti, les espaces extérieurs et les équipements publics. Enfin, à la lisière sud du Plateau, la reconquête des friches situées autour du château et de la ferme d'Orangis permettra de révéler le patrimoine remarquable du site tout en répondant aux besoins de logements. La réalisation de l'écoquartier de la Ferme d'Orangis assurera la transition entre l'achèvement du processus de renouvellement urbain sur le tissu existant et l'amorce du processus de développement urbain sur les franges de l'arc sud du territoire.
- **A moyen terme, engager le développement urbain sur le site de l'hippodrome / usine LU et de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine, ainsi que la mutation des zones d'activités de Blédina / Sogeros, des Terres Saint-Lazare et des Meulières.** Le pôle de destination d'ambition métropolitaine qui sera créé sur le site de l'hippodrome / usine LU aura vocation à devenir un lieu de vie animé tout le long de l'année. L'identité de ce lieu reposera notamment sur le caractère innovant des offres de loisirs et sur la dynamique enclenchée par le cluster sport, sans exclusion d'autres éléments de programmation complémentaires contribuant à la synergie d'ensemble. L'intensification urbaine qui pourra être envisagée autour de la gare d'Orangis - Bois de l'Epine sera notamment liée à la programmation et au calendrier du projet de pôle de destination d'envergure métropolitaine. Enfin, la réflexion quant à la mutation vers une plus grande mixité fonctionnelle des zones d'activités de Blédina / Sogeros, des Terres Saint-Lazare et des Meulières, sera menée en lien avec les villes voisines respectives, afin de préserver une cohérence urbaine au-delà des limites communales.



- Liaisons douces**
- Principe de liaison
 - Coulée verte, berges de Seine
 - Connexion Bois Saint-Eutrope et projet urbain
 - Liaisons mixtes / cycles / piéton
- Liaisons douces**
- Perspective visuelle
 - Voie ferrées (RER D)
 - Axe routier majeur



Carte de synthèse

Calendrier des projets d'aménagement	
[Symbole de route]	En cours
[Symbole de route]	A court terme
[Symbole de route]	A moyen terme
Axes de desserte structurants	
↔	Principe de liaison
Axes routiers	
—	Autoroute et Francilienne RN7
—	Liaisons déchelle communale
Transports en commun	
—	Voies ferrées RER D
—	Projets de transports TZEN4, TCSP sur la RN7 et Tram 12 Express (DUP)